



Impact des mesures de prévention de la pandémie de Covid-19 sur les travailleurs du secteur informel au Sénégal

Impact of Covid-19 Pandemic Prevention Measures on Informal Sector Workers in Senegal

Ismaila SENE

Chercheur au Laboratoire de Recherche en Sciences Economiques et Sociales

Université Assane Seck de Ziguinchor, Sénégal

is.boursen01@gmail.com

Date de soumission : 01/10/2020

Date d'acceptation : 05/01/2021

Pour citer cet article :

SENE I. (2021) « Impact des mesures de prévention de la pandémie de Covid-19 sur les travailleurs du secteur informel au Sénégal » Revue Internationale du Chercheur « Volume 2 : Numéro 1 » pp : 507 - 521



Résumé :

Véritable niche d'emplois, le secteur informel constitue une aubaine pour les jeunes confrontés à la dure réalité de l'insertion professionnelle. Toutefois, au Sénégal ce secteur connu par sa vulnérabilité a été davantage fragilisé par certaines mesures gouvernementales de lutte contre la pandémie de Covid-19 (instauration d'un couvre-feu, fermeture des écoles, des marchés et autres lieux de commerce, interdiction du transport interurbain, etc.).

Cet article se propose donc d'analyser l'impact de ces mesures sur les travailleurs du secteur informel au Sénégal et particulièrement à Dakar.

Les résultats auxquels nous sommes parvenus, grâce à une méthodologie exclusivement qualitative, démontrent que l'application de telles mesures a été révélatrice d'une précarité accentuée du travail informel. En plus d'avoir favorisé la baisse du chiffre d'affaires des entreprises informelles, également confrontées à la problématique de l'endettement, elles ont contribué de manière significative à la mise au chômage des salariés et autres indépendants de ce secteur.

Mots-clés : Covid-19 ; Secteur informel ; Travailleur informel ; Vulnérabilité ; Sénégal.

Abstract :

The informal sector is a real job niche and a godsend for young people faced with the harsh reality of professional integration. However, in Senegal this sector known for its vulnerability has been further weakened by certain government measures to fight against the Covid-19 pandemic (introduction of a curfew, closure of schools, markets and other places of commerce, prohibition of interurban transport, etc.).

This article therefore proposes to analyze the impact of these measures on workers in the informal sector in Senegal and particularly in Dakar.

The results obtained, using an exclusively qualitative methodology, show that the application of such measures has been indicative of the increased precariousness of informal work. In addition to having favored the decline in the turnover of informal companies, which are also faced with the problem of debt, they have contributed significantly to the unemployment of employees and other self-employed in this sector.

Keywords: Covid-19; Informal sector; Informal worker; Vulnerability; Senegal.



Introduction :

Au Sénégal les mesures de riposte à la pandémie de Covid-19 (instauration d'un couvre-feu, fermeture des écoles, des marchés et autres lieux de commerce, interdiction du transport interurbain, etc.) ont mis à rude épreuve l'économie locale et exposé bon nombre de travailleurs au chômage. Ne jouissant d'aucune protection juridique ni sociale [BIT (2002), Destremau (2013)] et plus exposés au risque de chômage et de pauvreté [Chen et al (2005), FAO (2020)], les travailleurs du secteur informel, qui constituent plus de la moitié de la population active occupée (ANSD¹, 2013), ont été la catégorie la plus vulnérable à cette situation.

Cette étude qui survient après plus de trois mois de mise en œuvre des mesures citées plus haut, apporte un éclairage sociologique sur l'impact de la riposte sénégalaise à la Covid-19 sur les travailleurs du secteur informel. Elle analyse les problèmes nés de l'application de ces mesures ainsi que leurs conséquences sur ces catégories de travailleurs qui se trouvent déjà à la marge de la protection sociale et juridique. Le but est donc de proposer à chaud un regard scientifique, donc dénoué de toute « sociologie spontanée » (Bourdieu, Chamboredon et Passeron, 1983), sur les effets des mesures sénégalaises d'endiguement de la Covid-19 dans un contexte marqué par une série de manifestations contre celles-ci². De manière concrète, cet article souhaite répondre à la question de savoir : quel est l'impact de l'application des mesures gouvernementales de prévention de la pandémie de Covid-19 sur les travailleurs du secteur informel au Sénégal?

La méthodologie utilisée est exclusivement qualitative. Elle est basée sur des témoignages recueillis (en juin 2020³), à l'aide d'entretiens individuels, auprès d'une vingtaine de travailleurs informels à Dakar.

L'article est structuré en deux parties. La première partie présente une brève revue de la littérature sur le secteur informel. La deuxième partie, quant à elle, analyse les problèmes générés par l'application des mesures de prévention de la Covid-19 chez les acteurs du secteur informel au Sénégal. Ces problèmes ont pour noms la chute du chiffre d'affaires des entreprises, le chômage des salariés et des indépendants sans oublier l'angoisse générée par l'impossibilité de rembourser les crédits contractés.

¹ Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie.

² En juin plusieurs villes du Sénégal et notamment Dakar ont été le théâtre de manifestations au cours de plusieurs nuits contre le couvre-feu et pour la levée de l'interdiction du transport interurbain. Ces manifestations ont été précédées d'un mot d'ordre de grève prononcé par des transporteurs pour réclamer la reprise du transport interurbain.

³ En pleine application des mesures en question malgré quelques allègements appliqués de manière graduelle.



1. Le secteur informel : un sujet à multiples problématiques

Depuis le début des années 1970, date des premiers travaux entrepris sur la question par le BIT⁴, le secteur informel a connu un développement fulgurant dans le domaine des sciences sociales et économiques. Parmi les débats qui alimentent la pensée y afférent, la question de sa définition, de sa caractérisation mais aussi celle de son enjeu sur l'économie des pays en développement semblent être celles qui intéressent plus les chercheurs. A ces problématiques s'ajoutent la question relative aux conditions de travail et de vie des travailleurs de ce secteur.

1.1. Définition, caractéristiques et enjeu du secteur informel

L'évolution du concept de secteur informel s'est faite au gré des évolutions du secteur lui-même. Comme le rappelle Kanté (2002), dans les années 1970 le concept servait à désigner les activités de petite taille, essentiellement destinées à procurer des revenus de subsistance aux nouveaux citadins, produits d'un exode rural particulièrement important. Par la suite, souligne-t-il, la notion s'est étendue à l'ensemble des petites activités qui, du fait de leur origine traditionnelle ou de leur caractère récent ou spontané, se sont démultipliées et consolidées en rapport avec le chômage endémique en progression constante dans les différents pays africains confrontés à la crise économique et aux conséquences sociales des programmes d'ajustement structurel.

Pour sa part, la définition proposée par le BIT (1993) présente le secteur informel comme un ensemble d'unités produisant des biens et des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. De cette définition se dégage une double conception du secteur informel associant, d'une part, les activités marginales (de rues ou dans des établissements de fortune) et l'artisanat de production et de service et, d'autre part, le petit commerce.

Néanmoins, ne recouvrant pas uniquement les entreprises informelles, le secteur informel recouvre une double dimension: celle de l'emploi non-salarié des micro-entreprises mais aussi celle de l'emploi informel salarié (Destremau, 2013). Il désigne, en définitive, l'*«ensemble des activités de commerce, de production de biens et de services à valeur marchande (...) qui échappent partiellement ou totalement à la législation et aux normes qui régissent les champs des activités et des pratiques de mêmes catégories»* (Niang, 1996 : 57).

⁴ Bureau international du Travail.



Il est constitué des entreprises informelles de travailleurs à compte propre (entreprises familiales) employant des aides-familiaux ou des salariés occasionnels et des entreprises d'employeurs informels (micro-entreprises) qui peuvent employer un nombre restreint de travailleurs permanents (inférieur à 5 ou 10 selon les pays) (Babou et Adair, 2016). Dans ce secteur les relations de travail lorsqu'elles existent sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme (BIT, 1993).

Dans la caractérisation faite par le BIT (cité par Droh, 2013), le secteur informel englobe sept critères: une facilité d'accès (1), le recours aux ressources locales (2), une technologie à forte intensité de main d'œuvre (3), la propriété familiale de l'entreprise (4), l'échelle restreinte des opérations de production (5), un marché ouvert à la concurrence non réglementée (6) et une qualification acquise en dehors du système scolaire (7). Pour Bodson, Roy et Hentic (1995), la dimension réduite de l'entreprise (employant au plus cinq personnes), le faible niveau de revenu, le non enregistrement et l'absence d'une comptabilité séparée ou encore la facilité de l'accès constituent les principales caractéristiques de ce secteur.

En Afrique les activités du secteur informel portent, selon Amara et al (2018), les caractéristiques ci-après :

- ce sont des unités de production traditionnelles, familiales de faible dimension ; elles présentent une certaine harmonie avec les mentalités et les cultures locales ;
- une bonne partie de leur fonctionnement est intégrée aux processus sociaux dominants ;
- leur implication presque systématique dans des réseaux (composés d'autres entreprises du secteur informel) les pousse naturellement vers l'entrepreneuriat collectif ; une dimension centrale dans des contextes (comme le Sénégal) où les ressources sont faibles et d'un accès difficile ;
- en fin, elles entretiennent avec le secteur formel des relations diverses ; ces dernières pouvant être perçues comme un facteur d'intégration dans l'économie nationale et une source d'apprentissage collectif.

Toutefois, loin de pouvoir encore être considéré comme un résidu d'économies pré-capitalistes, domestiques ou agricoles « primitives », le secteur informel apparaît comme constitutif des modes de développement du capitalisme global. Il englobe en réalité un enjeu de développement important en ce sens qu'il constitue aujourd'hui la forme la plus courante d'insertion sur le marché du travail dans les pays en développement (Bacchetta et al., 2009).



Par le nombre d'entreprises qui le composent et la contribution de ces dernières à la création d'emplois et au PIB⁵, le secteur informel constitue une véritable soupape de sécurité.

Par exemple au Sénégal la création de petites unités de production et/ou de prestations de service évoluant dans l'informel est une aubaine pour les populations jeunes et souvent peu qualifiées. Les possibilités d'emploi qu'offre ce secteur permettent la réinsertion des jeunes. Au total il génère plus de 90% des emplois. Un pourcentage de 83% des actifs recensés, âgés de 15 ans et plus à Dakar, évoluent dans le secteur privé informel contre 10% seulement dans le secteur privé moderne (Amara et al, 2018).

De nos jours le secteur informel, aussi désigné «économie souterraine » ou « économie marginale» (Ndébi et Dama, 2020), s'est étendu à presque toutes les activités économiques et implique toutes les catégories socioprofessionnelles; soit en tant que promoteurs, soit en tant que consommateurs. Malgré cela et comme le montrent plusieurs travaux, l'informalité rime généralement avec précarité et s'associe souvent aux notions de pauvreté, vulnérabilité, survie, sous-emploi, etc.

1.2. Les travailleurs du secteur informel: des agents vulnérables

Situés à la marge de la réglementation du travail et désignés parmi les travailleurs les plus pauvres, les agents du secteur informel, qu'ils soient salariés ou indépendants, composent les catégories les plus exposées au risque de perte d'emploi et de revenus et aux risques sociaux liés au travail. Leur emploi n'est garanti par aucun contrat et ils ne sont généralement bénéficiaires d'aucun avantage social. En général, ils ne disposent pas non plus d'organisations les représentant à titre saisonnier, occasionnel ou temporaire (FAO, 2020). Ce type d'emploi se caractérise donc par l'absence de protection juridique ou sociale, le recours aux mécanismes institutionnels informels marqués pourtant par l'exploitation, des emplois généralement instables, un revenu faible et irrégulier (BIT, 2002).

C'est pour toutes ces raisons que l'emploi non formel est considéré à juste titre comme un emploi non protégé par opposition à l'emploi formel. En effet, *« qu'ils – ou elles – soient vendeurs de rue ou de marché, employés domestiques, travailleurs agricoles saisonniers, aides familiaux, ouvriers journaliers, travailleurs gagés dans la construction, ou autre; soit il n'existe aucun ou pratiquement aucun dispositif pratique leur permettant de cotiser à une assurance sociale; soit le montant des cotisations est supérieur à ce qu'ils peuvent déboursier (d'autant plus que les employeurs ne contribuent pas); soit l'irrégularité de leurs revenus leur*

⁵ Produit Intérieur Brut.



interdit de verser une cotisation régulière à des dispositifs existants; soit encore les institutions récoltant ces cotisations leur inspirent une trop faible confiance pour qu'ils leur confient a priori une partie de leurs revenus» (Destremau, 2013 :3). A ces problèmes, il faut ajouter le manque d'assurance maladies du fait que les établissements de santé affiliés aux dispositifs assurantiels pour les pauvres et les vulnérables sont trop éloignés, difficiles d'accès, de faible qualité, sous équipés et en manque constant de personnel (Lund, 2012).

Les conditions de travail de ces travailleurs sont peu reluisantes et s'identifient peu ou prou à la précarité de l'emploi, à la discrimination, au temps de travail non réglementaire, à un faible niveau de formation et de revenu, à l'insécurité au travail et à l'absence de protection sociale. Aussi sont-ils victimes d'abus de pouvoir en l'absence de toute réglementation encadrant leurs activités (CMT⁶, 2002) sans oublier le fait qu'ils ne bénéficient pas des avantages des régimes de sécurité sociale contre les accidents du travail et les maladies professionnelles ou encore le fait que les lieux de travail informel ne sont pas visés par la santé et la sécurité au travail.

Compte tenu de leur niveau de précarité, les acteurs du secteur informel constituent donc les catégories de travailleurs les plus vulnérables au choc provoqué par la pandémie de Covid-19. Ce constat oriente naturellement notre problématique sur les formes de vulnérabilités induites, par les crises économiques qui en découlent, sur ces travailleurs; cela d'autant que l'application de certaines mesures de prévention de la Covid-19 constitue un risque d'aggravation de leur sort. Pour ce faire, le cas des travailleurs informels exerçant au Sénégal et notamment à Dakar a fait l'objet d'une attention toute particulière de notre part.

2. Les problèmes nés de l'application des mesures de prévention de la Covid-19 chez les travailleurs du secteur informel au Sénégal

La pandémie de Covid-19 qui a mis à genou même les pays développés (Abdou et Abdoul, 2020), a contraint les pouvoirs publics à la riposte.

Au Sénégal où le premier cas de Covid-19 a été officiellement déclaré le 02 mars 2020, l'Etat a mis en place, de manière graduelle, plusieurs mesures. A la suite de la fermeture des frontières, des écoles et des lieux de culte et l'interdiction des rassemblements, le Président de la république a instauré un état d'urgence assorti d'un couvre-feu (dont les heures ont varié graduellement dans le temps) sans oublier l'interdiction des déplacements interurbains et la

⁶ Confédération Mondiale du Travail (CMT).



fermeture des marchés. Dès lors, de mars à juin 2020⁷, l'activité économique a été fortement ralentie. Les entreprises ayant réduit leur personnel, beaucoup de travailleurs ont été contraints au chômage intégral ou partiel.

Pour le cas spécifique des travailleurs du secteur informel, notre étude relève qu'ils ont été confrontés à trois catégories de dommages : la chute drastique du chiffre d'affaires des entreprises informelles, la perte d'emploi pour les salariés et autres indépendants et la problématique relative à l'impossibilité, pour beaucoup, de rembourser les crédits contractés auprès de particuliers ou d'institutions bancaires.

2.1. Des entreprises au chiffre d'affaires en baisse et parfois nul

Durant quatre mois (de mars à juin), les entreprises du secteur informel ont été confrontées à la dure réalité des méfaits de la Covid-19. Les mesures politiques visant à limiter sa propagation ont entraîné d'importants préjudices chez les entrepreneurs du secteur informel.

En effet, la fermeture des marchés, notamment à Dakar, a contraint nombre d'unités économiques à fermer. Avant cette mesure, la fermeture des frontières et l'interdiction du transport interurbain avaient perturbé le circuit de distribution des marchandises. Ce qui entraîna des ruptures dans l'approvisionnement et donc un problème de disponibilité des stocks. La conséquence d'un tel état de fait a été, bien évidemment, la réduction des activités des entreprises informelles et donc la baisse de leur chiffre d'affaires.

A l'image de Mbéry, qui tient un magasin de vente de friperie à Colobane, les entrepreneurs du secteur informel ont difficilement vécu cette situation :

« On essaye de sortir la tête de l'eau mais c'est impossible car tout est dur. Les autorités ont pris des décisions qui n'ont pas pris en compte les gens du secteur informel. Pourtant nous contribuons à la marche du pays car nous faisons travailler des jeunes et nous contribuons sur l'impôt en payant la patente et d'autres frais à la mairie. Chaque jour je descendais avec 30.000 à 40.000 fr. Le mois mon activité me rapportait au moins 500.000 sans oublier les jeunes qui venaient prendre mes marchandises pour vendre et encaisser des commissions. Je payais toutes mes charges et je faisais beaucoup de bénéfices mais actuellement c'est difficile de gagner 100.000 fr le mois».

Du côté de la corniche, on note le même son de cloche. Babacar (menuisier-ébéniste/tapissier) produit et vend des meubles depuis plus de 10 ans. Mais il vit une situation pareille pour la première fois :

⁷ Période couverte par la recherche.



« Je suis ici depuis plus de 10 ans. Il ne m'est jamais arrivé de rester une ou deux semaines sans produire ou vendre. Mais avec la crise je suis resté plus d'un mois sans produire une seule table. (...) Mon stock n'est toujours pas vendu et j'ai du mal à avoir du bois car tout le circuit est fermé. Les fournisseurs qui en disposent sont peu nombreux et ils ont fait grimper les prix.(...) Si j'avais au moins des commandes, j'allais essayer d'acheter pour gagner le minimum mais le problème c'est qu'on ne voit plus de clients. Je ne gagne presque plus rien et je peine à avoir de quoi payer mon loyer ».

Le cas de Babacar démontre qu'au-delà des difficultés à s'approvisionner, certains entrepreneurs du secteur peinent à écouler leurs produits déjà disponibles du fait de l'absence de clients. Ces derniers semblent donc avoir changé de priorité du fait qu'ils ont également subi les incidences économiques de la crise. Ils préfèrent, dès lors, se consacrer à l'achat de produits de première nécessité. Cela semble justifier le fait que parmi les entrepreneurs informels les moins affectés par la crise, il y'a les boutiquiers de quartier qui assurent la vente de denrées alimentaires. Cependant, bien que moins exposés que leurs pairs, ces derniers ont subi une baisse du chiffre d'affaires du fait des ruptures de stock, la baisse du pouvoir d'achat des clients et la hausse des prix.

Le témoignage de Mamadou (boutiquier à Fass) est, à ce propos, très illustratif:

« Oui! Je pense qu'on s'en sort mieux que les autres mais nous subissons également les incidences de la maladie. Personnellement je gagne moins de la moitié de ce que je gagnais. Beaucoup de clients n'ont plus le pouvoir d'achat qu'ils avaient. Dans certaines familles il arrive que celui qui payait la ration ne travaille plus. Certains me sollicitent pour que je leur donne à crédit mais j'accepte rarement car avoir de la marchandise à vendre est devenu plus difficile et je ne veux pas courir le risque de voir mon stock s'épuiser sans que je n'aie de quoi le renouveler».

D'autres entrepreneurs rencontrés abondent dans le même sens que ceux dont les témoignages sont ici relatés.

Ces divers constats nous permettent de dire que les entreprises du secteur informel ont subi de plein fouet l'impact de la crise née de la pandémie de Covid-19. La réduction du pouvoir d'achat des clients, les ruptures dans la chaîne d'approvisionnement ou encore la hausse des prix ont impacté sur l'activité et le chiffre d'affaires des entrepreneurs informels. De plus, la fermeture des marchés a contraint d'autres à arrêter leurs activités et à rester tout bonnement inactifs. Cette situation a été aggravée par le fait que ces derniers n'ont pas bénéficié, selon les entrepreneurs rencontrés, des subventions accordées au secteur privé par l'Etat.



2.2. Des salariés et indépendants au chômage

Il va de soi que les préjudices subis par les entreprises informelles ont affecté leurs salariés ainsi que les intermédiaires qui étaient sur la chaîne de production et/ou de commercialisation. Les entrepreneurs informels que nous avons rencontrés et qui, par moment, ont poursuivi leurs activités dans ce contexte de Covid-19 ont été obligés de se libérer intégralement ou partiellement de leur personnel pour assurer le minimum d'activités viables. Cela constitue certes une solution pragmatique pour minimiser les charges et faire face à la baisse des recettes. Mais la conséquence d'une telle option c'est bien évidemment la mise au chômage des travailleurs jadis employés par ces entreprises.

Ce chômage touche également les travailleurs informels journaliers recrutés par des entreprises formelles. En effet, face à la baisse de leur chiffre d'affaires, celles-ci ont été obligées de libérer certains de leurs salariés et notamment les salariés informels ; ces derniers n'étant pas pris en compte par l'obligation faite aux entreprises bénéficiaires de la prolongation du délai de paiement de la TVA⁸ et de la subvention de l'Etat⁹, de supporter une partie du salaire (70%) de l'employé mis au chômage technique pour cause de Covid-19.

C'est le cas d'Antoine (ex. journalier dans une usine de la place) :

« Je travaillais comme journalier dans une usine. Je n'ai pas de contrat et j'étais payé au jour le jour. Avec la Covid-19, ils nous ont fait savoir qu'ils n'avaient plus besoin de nous car il y'avait moins de travail et ils voulaient éviter les rassemblements mais ils ont gardé certains qui avaient des contrats. Même les autres qui avaient des contrats et qui ont été libérés temporairement ont bénéficié de leurs salaires. Mais nous on ne nous a rien donné. C'est deux poids deux mesures».

On constate à travers le cas de ce journalier que l'absence de protection sociale rend les acteurs du secteur informel plus vulnérables que les autres catégories de travailleurs ; une vulnérabilité qui s'est donc accentuée avec la Covid-19. Les intermédiaires qui jouaient le rôle de rabatteurs pour le compte d'entreprises formelles et informelles et qui encaissaient des commissions ont également subi de plein fouet les contrecoups de la pandémie.

Dans le domaine du commerce, les rabatteurs comme Mor ont été tout bonnement éjectés du circuit :

« Je travaille au marché HLM mais actuellement j'ai arrêté à cause de la maladie. Là-bas mon rôle était de repérer les clients et de les orienter vers les magasins qui vendent

⁸ Taxe sur la Valeur Ajoutée.

⁹ Ces mesures ont été prises par le Président de la République pour appuyer les entreprises et les pousser à garder leur personnel.



des produits dont ils avaient besoin. Des fois je récupérais les marchandises pour les vendre sur les allées et après je versais au gérant qui me donnait ma part à la fin. (...). Il y'a beaucoup de gens dans les marchés de Dakar qui ne font que ça car ça rapporte. On peut gagner 3000 à 5000 fr par jour sans aucune charge. C'est à cause de la maladie que les magasins ne font plus appel à nous car certains ont fermé et d'autres n'ont plus beaucoup de clients ».

Le même constat est valable dans d'autres domaines tels que le transport. Ici, l'interdiction des déplacements interurbains a constitué un véritable manque à gagner pour les chauffeurs interurbains (et leurs apprentis) qui ont été obligés de garer leurs véhicules depuis plusieurs mois. De même, certains « coxeurs »¹⁰ qui participaient à l'offre de service de transport ont été obligés de se retirer du circuit faute de commission. A ces catégories de nouveaux chômeurs, s'ajoutent les indépendants tels que les gérantes de gargotes et les vendeurs de nourriture (arachides et beignets) qui opéraient devant les écoles, les marchés et dans la rue.

Les propos de Binta (vendeuse de petit-déjeuner devant un lycée de Dakar) reflètent bien ce préjudice économique :

« Ma principale activité était la vente de petit-déjeuner. Je ne peux plus vendre car les élèves sont mes clients et actuellement les écoles sont fermées. C'est avec cette activité que je parvenais à subvenir aux besoins de ma famille. Actuellement je ne fais plus rien. C'est difficile».

Les propos cités en illustration mettent en évidence la fragilité des travailleurs du secteur informel ainsi que celle de leurs ménages. Ils font ressortir au-delà de la vulnérabilité économique, une vulnérabilité sociale voire psychologique qui se lit à travers la charge psycho-émotionnelle née de l'impossibilité de subvenir aux besoins des ménages du fait de l'arrêt des activités informelles.

2.3. La hantise des crédits non remboursés

Parallèlement aux préjudices évoqués plus haut, certains travailleurs du secteur informel ont vécu avec l'angoisse de ne pas pouvoir honorer leur engagement auprès de leurs créanciers (banques, institutions de micro finance et particuliers).

Cette situation semble particulièrement affecter Maimouna (propriétaire d'un multiservice installé en face d'une école) qui craint de subir des poursuites de la part de son créancier :

« J'avais obtenu un crédit de 600.000 fr au niveau d'une institution bancaire pour acheter des équipements. Je dois payer 40.000 fr par mois mais après 3 mois de

¹⁰ Rabatteurs opérant au niveau des arrêts de véhicules et dans les gares routières.



remboursement la crise est venue. La banque me met la pression, elle m'a même proposé des assouplissements mais même avec ça je ne suis pas en mesure de rembourser car mon activité ne marche plus. J'ai peur qu'elle saisisse mes matériels ou qu'elle porte plainte contre moi ».

L'anxiété que vit cette femme est assimilable à celle vécue par d'autres entrepreneurs et travailleurs indépendants qui éprouvent, malgré leur bonne volonté, des difficultés à honorer leurs engagements.

C'est le cas de Binta (vendeuse de petit-déjeuner) qui doit trois mois de loyer à son bailleur :

« Ce qui me gêne dans tout cela c'est le fait que je ne paye plus mon loyer depuis quelques mois. J'ai un bailleur qui est très sympathique et qui sait que mon business ne marche plus depuis que le coronavirus s'est propagé. Il a tenté de me rassurer mais je ne suis pas du genre à solliciter la pitié des gens. Je dors difficilement parce-que je ne veux pas qu'on me manque de respect un jour. Cette situation me préoccupe vraiment».

On s'aperçoit dès lors, qu'au-delà du manque à gagner au plan économique, beaucoup de travailleurs du secteur informel vivent le supplice de ne pouvoir honorer leurs engagements. Au moment où certains craignent des poursuites judiciaires, d'autres semblent éprouver une gêne morale vis-à-vis de leurs créanciers et/ou bailleurs.

Chez d'autres, cette situation s'accompagne d'un sentiment d'injustice et de mépris quand on sait que les agents du secteur informel estiment ne pas bénéficier des mesures d'accompagnement initiées par les autorités sénégalaises.

Le sentiment véhiculé par Modou (couturier au marché Colobane) est représentatif des perceptions de pas mal d'acteurs que nous avons rencontrés :

« L'Etat a pris la mesure de subventionner les entreprises pour les aider à conserver leurs employés mais à ce que je sache aucun travailleur du secteur informel n'en a bénéficié. J'ai entendu qu'il a demandé aux banques de reporter le remboursement des crédits des entreprises mais on n'est pas pris en compte. On crée des emplois, on paye l'impôt mais on est laissé à nous-mêmes. C'est bien de penser à la santé mais si l'Etat avait pensé aux gens qui sont dans le secteur informel, il n'allait pas s'empresser de tout bloquer et imposer l'arrêt de nos activités ».

Pourtant des mesures d'accompagnement des agents du secteur informel ont été annoncées par les autorités publiques mais il semble que les actions promises à cet effet n'ont pas encore bénéficié aux personnes avec qui nous avons pu échanger.



Conclusion :

Crise sanitaire d'envergure mondiale, la pandémie de Covid-19 a engendré d'énormes conséquences qui ont notamment affecté les acteurs du secteur informel au Sénégal. Les données recueillies à travers cet article démontrent que l'application des mesures de riposte à cette pandémie (instauration d'un couvre-feu, fermeture des écoles, des marchés et autres lieux de commerce, interdiction du transport interurbain, etc.) a favorisé la chute du chiffre d'affaires des entrepreneurs du secteur et contraint les salariés au chômage. Ce qui les a enfoncés davantage dans la vulnérabilité.

En plus d'étoffer la littérature scientifique sur le travail et particulièrement sur le secteur informel, cet article met en lumière une des nombreuses incongruités de la stratégie sénégalaise de riposte à la Covid-19. Il constitue ainsi une contribution significative à la réflexion sur la Covid-19 qui est devenue, en plus d'une urgence politico-sanitaire, un objet scientifique assez transversal. Toutefois, le caractère non exhaustif de l'étude et son inscription dans un intervalle de temps limité (mars à juin 2020) réduisent ses possibilités de généralisation et ses capacités à interroger l'impact à long terme des mesures en question.



Bibliographie :

Abdou M. & Abdoul B.I. (2020), « Pandémie de COVID-19 : La nécessité du numérique en RDC », *Revue Internationale du chercheur*, Volume 1: Numéro 3, pp: 255 -278.

Amara N. & al (2018), « *Le secteur informel: caractéristiques et potentialités d'un champ d'étude dans le débat sur la GRH durable* ». (halshs-01782045).

ANSD (2013), Enquête nationale sur le secteur informel au Sénégal (ENSIS), 2013. Rapport final. <http://www.ansd.sn/ressources/rapports/Rapport-final-ENSIS.pdf>.

Babou O. & Adair P. (2016), « L'économie informelle à Tizi-Ouzou (Algérie) : déterminants, segmentation et mobilité », *Cahiers de l'Association Tiers-Monde* n°31, pp. 141-150. hal-01683930.

Bacchetta M., Ernst E. & Bustamante J.P. (2009), *Globalization and Informal Jobs in Developing Countries*, OIT et OMC, Genève.

BIT (1993), *Rapport de la Conférence, Rapport pour la 15ème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail*, Bureau International du Travail, Genève.

BIT(2002), *Rapport d'activité 2002*.

Bodson P., Roy P.M. & Hentic I. (1995), *Politiques d'appui au secteur informel dans les pays en développement*, Paris, Economica.

Bourdieu P., Chamboredon J.C. & Passeron J.C. (1983), *Le métier de Sociologue*, Paris Mouton.

Chen M. & al (2005), *Les femmes, le travail et la pauvreté*, New York, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

CMT (2002), *Travailler dans le secteur informel : une chance, un défi, un risque*, Rapport annuel sur les droits des travailleurs, Bruxelles.

Destremau B. (2013), « Informel et protection sociale : une sortie de la vulnérabilité par la citoyenneté émancipatrice? », *Cahiers de santé et de protection sociale*, Fondation Gabriel Peri, Version provisoire, pp.1-11.

Droh B.S.R. (2013), *Eléments de « redéfinition » du concept de secteur informel et construction sociale de l'incomplétude des critères d'illégalité*, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, Côte d'Ivoire. <https://www.researchgate.net/publication/253643488>.

FAO (2020), *Impact de la covid-19 sur les travailleurs du secteur informel*. <http://www.fao.org/3/ca8560fr/CA8560FR.pdf>.



Kanté S. (2002), *Le secteur informel en Afrique subsaharienne francophone*. Bureau International du Travail, Genève.

Lund F. (2012), «Pour une protection sociale liée au travail en faveur des travailleurs du secteur informel », *Revue Internationale de la Sécurité Sociale*. <https://doi.org/10.1111/j.1752-1718.2012.01445>.

Ndébi P.E. & Dama D.M. (2020), «Le secteur informel en Afrique: dynamiques organisationnelles des acteurs dans les marchés de proximité, une étude de quelques cas de marché dans la ville de Douala au Cameroun», *Revue Internationale des Sciences de Gestion*, Numéro 6/Volume 3 : numéro 1, pp. 27-51.

Niang A. (1996). « Le Secteur informel une réalité à réexplorer: ses rapports avec les institutions et ses capacités développantes », *Afrique Et Développement*; vol. 21, no. 1, pp. 57–80. JSTOR, www.jstor.org/stable/24486893.